

566. Tartre brut.
567. Arsénic.
568. Arséniate d'aniline.
569. Articles pour l'usage du gouverneur-général.
570. Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent, ou qui en sont citoyens et qui n'exercent aucune autre industrie ou profession.
571. Articles importés par ou pour le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses départements, ou par ou pour le Sénat ou la Chambre des Communes, y compris les articles suivants, quand ils seront importés par le dit gouvernement ou par aucun de ses départements pour l'usage de la milice du Canada: Armes, habillemens militaires, instrumens pour corps de musique militaire, munitions et matériel de guerre (1887).
572. Les articles suivants, lorsqu'ils sont importés pour l'usage de l'armée et de la marine, savoir: Armes, uniformes militaires ou de marine, instrumens pour corps de musique, munitions et matériel de guerre (1887).
573. Bambou, roseaux de, coupés de longueur seulement, pour cannes ou manches de parapluies ou de parasols.
574. Bambou non ouvré.
575. Barils de fabrication canadienne, exportés pleins de pétrole du crû domestique et revenant vides, suivant les réglemens prescrits par le ministre des douanes.
576. Barille.
577. Baryte non ouvrée.
578. Fèves de vanille et de noix vomique.
579. Abeilles.
580. Belladone en feuilles.
581. Cloches d'église.
582. Baies servant à teindre ou employées à la confection des teintures.
583. Bichromate de soude.
584. Bismuth métallique.
585. Toile à bluteau, non confectionnée.
586. Os, crus, non ouvrés, brûlés, calcinés, moulus ou passés à la vapeur.
587. Poussière d'os, et cendre d'os, pour la fabrication des phosphates et engrais.
588. Livres publiés par tout gouvernement ou par toute association scientifique ou autre société actuellement existante pour la diffusion des sciences et des lettres, comme résultat de leurs délibérations, et non pour des fins de négoce ou de commerce.
589. Livres d'école, importés par des écoles de sourds-muets et d'aveugles, et pour leur usage exclusif (1887).
590. Acide boracique.
591. Borax.
592. Spécimens de botanique.
593. Cuivre jaune, vieux, de rebut, et en feuilles.
594. Briques, réfractaires, pour servir exclusivement dans des procédés de fabrication (1887).
595. Soies de porc.
596. Métal anglais, en gueuses et en barres.